



2021-02-33

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue par visioconférence (ZOOM), lundi le 22 février 2021 à 18 h 00 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 17 février 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Il est proposée par la conseillère Mme Renée Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-02-34

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

Conseillers Signatures

#1 Nancy
Mathieu

#2 Vacant

#3 Renée
Rodrigue

#4 Joey
Veilleux

#5 Maxime
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2021-02-35

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de 317 000 \$ qui sera
réalisé le 2 mars 2021

04.02 - Résolution - Soumissions pour l'émission de billets

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2021-02-36

**04.01 - Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de 317
000 \$ qui sera réalisé le 2 mars 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et
pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Benjamin
souhaite emprunter par billets pour un montant total de 317 000
\$ qui sera réalisé le 2 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
408-19	317 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en
conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi
sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour
les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 408-
19, la Municipalité de Saint-Benjamin souhaite réaliser l'emprunt

pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. MAXIME VEILLEUX
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- a. les billets seront datés du 2 mars 2021;
- b. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse Mme Martine Boulet et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Isabelle Beaudoin;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	19 200 \$	
2023.	19 500 \$	
2024.	19 700 \$	
2025.	20 000 \$	
2026.	20 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	218 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 408-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2021- 04.02 - Résolution - Soumissions pour l'émission de billets
02- Soumissions pour l'émission de billets
37

Date d'ouverture :	22 février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	2 mars 2021
Montant :	317 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 mars 2021, au montant de 317 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

19 200 \$ 1,52000 % 2022
19 500 \$ 1,52000 % 2023
19 700 \$ 1,52000 % 2024
20 000 \$ 1,52000 % 2025
238 600 \$ 1,52000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,52000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 200 \$ 1,59000 % 2022
19 500 \$ 1,59000 % 2023
19 700 \$ 1,59000 % 2024
20 000 \$ 1,59000 % 2025
238 600 \$ 1,59000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,59000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 200 \$ 0,70000 % 2022
19 500 \$ 0,80000 % 2023
19 700 \$ 1,00000 % 2024
20 000 \$ 1,20000 % 2025
238 600 \$ 1,40000 % 2026

Prix : 98,38400 Coût réel : 1,72924 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

**Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Mathieu;
et résolu unanimement par les conseillers présents:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 2 mars 2021 au montant de 317 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 408-

19. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-02-38

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 06.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse